

Programme 104 action 12  
APPEL A PROJETS spécifique 2018  
Formation linguistique et accompagnement socioprofessionnel  
à destination des réfugiés hébergés à l'hôtel en Ile-de-France

## Contexte

Les demandes d'asile et de statut de réfugiés ne cessent de croître en Ile-de-France (+40% en quatre ans). 41% des demandeurs d'asile accueillis en France se concentrent en Ile-de-France d'après le rapport d'activité 2017 de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Face à la pression migratoire, en 2015 est adopté le « Plan d'Urgence Réfugiés-Migrant » (PUM) afin de mobiliser les capacités d'hébergement existantes, investir dans la création de nouvelles places d'hébergement et accompagner les réfugiés. Au 30 juin 2018, l'Ile-de-France compte environ 6 800 places d'hébergement et 1000 nuitées hôtelières pour la mise à l'abri des migrants d'après la Direction régionale interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Parmi les personnes hébergées à l'hôtel, une part d'entre elles est constituée de réfugiés ayant obtenu leur carte de résident valable dix ans mais rencontrant des difficultés pour s'insérer professionnellement et trouver un logement.

La DRJSCS d'Ile de France lance une expérimentation visant à faciliter l'accès à l'autonomie et au logement à environ 70 réfugiés hébergés à l'hôtel, en Ile-de-France, en leur proposant des formations linguistiques et un accompagnement socioprofessionnel.

Le présent appel à projets de la DRJSCS d'Ile de France s'adresse aux associations en capacité de déployer une coordination de l'accompagnement socioprofessionnel des réfugiés hébergés à l'hôtel ainsi que l'animation de formations linguistiques par des formateurs professionnels diplômés en FLE ou équivalent.

Cette expérimentation concerne les réfugiés identifiés par le Groupement d'Intérêt Public Habitat et Insertion Sociale (GIP-HIS) et actuellement hébergés dans plusieurs hôtels localisés dans les départements de Seine et Marne, Seine Saint Denis et Val d'Oise. Le cas échéant, la cible de réfugiés concernée pourrait être élargie selon la disponibilité réelle des personnes concernées. L'expérimentation peut associer des structures retenues pour mettre en œuvre des actions en faveur des réfugiés hébergés en CHUM et CHUM-R.

## I. Le public-cible

Le public éligible est celui des ressortissants étrangers hors Union européenne ayant le statut de réfugiés en France ou bénéficiaire de la protection internationale et détenteur d'un récépissé ou d'un titre de séjour et qui sont hébergés à l'hôtel.

Cet appel à projets cible uniquement les réfugiés ayant le profil suivant :

- 1- ayant déjà été scolarisés dans leur pays d'origine ;
- 2- dont le niveau, à l'issue de la formation linguistique prescrite par l'OFII dans le cadre du CIR, est proche du niveau A1 écrit/oral ou A2 écrit et/ou oral. Ces capacités linguistiques détenues ont fait l'objet d'une première évaluation par le GIP HIS.
- 3- n'étant pas actuellement en emploi ou en formation ou dont la disponibilité permettrait de se joindre à ces actions.

Cet appel à projets a vocation à bénéficier aux **primo-arrivants réfugiés ou bénéficiaires de la protection internationale** hébergés à l'hôtel dans les départements de Seine et Marne, Seine Saint Denis et Val d'Oise dont la liste sera établie par les préfetures de département sur la base des informations transmises par le GIP HIS.

La majorité des cours et formations linguistiques devront être accessibles aisément (par les transports en commun). Les coordonnées des établissements hôteliers seront communiquées aux porteurs des projets retenus à l'issue de la phase de sélection des candidatures.

## II. Le contenu du projet

Le ou les porteurs de projet s'engagent à couvrir trois actions :

- A) La coordination du projet dans chacun des départements voire sur plusieurs départements ;
- B) La formation linguistique directement ou par l'intermédiaire d'associations partenaires ;
- C) Une contribution à l'accompagnement socioprofessionnel en lien avec les acteurs de l'insertion par l'emploi.

### A) La coordination du projet dans chacun des départements

Le porteur de projet assurera la coordination des actions de formation linguistique et de contribution à un accompagnement socioprofessionnel individualisé au sein de chaque département. Le cas échéant, selon les réponses à l'appel à projets, un même porteur peut se positionner pour assurer la coordination sur 2 ou 3 départements.

### B) La formation linguistique directement ou par l'intermédiaire d'associations partenaires

Le projet doit comporter un apprentissage du français à visée professionnelle et pour un usage quotidien en vue d'amener les bénéficiaires vers l'autonomie et l'insertion professionnelle.

Il est demandé de constituer des groupes de niveau oral homogène et d'orienter les réfugiés vers les lieux de formation les plus proches de leur lieu d'hébergement.

En fonction des groupes et des besoins identifiés, le nombre total d'heures proposé par bénéficiaire pourra aller jusqu'à **200 heures**. Les formations se dérouleront du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019, soit une durée maximale de 5 mois.

Le porteur de projet prévoira un temps d'évaluation initiale inclus dans le volume de 200 heures maximum.

- L'évaluation initiale :

Avant le début de la formation linguistique, une évaluation écrite et orale permettra d'orienter les bénéficiaires vers les enseignements qui leur seront le plus adaptés.

Après constitution des groupes, un contrat d'objectifs sera conclu entre le coordonnateur et chaque bénéficiaire.

- La signature d'un contrat d'objectifs :

L'évaluation initiale doit déboucher sur un contrat d'objectifs formalisé, indiquant les obligations de chaque partie. Ce contrat sera communiqué à l'autorité administrative chargée de l'orientation.

Le bénéficiaire s'engage à une présence assidue aux ateliers et formations proposées par les formateurs.

La qualification des intervenants doit être indiquée dans le dossier de demande de subvention (Diplôme FLE/FLI ou didactique des langues...)

### C) Une contribution à l'accompagnement social et professionnel

Le ou les porteurs de projets proposeront un accompagnement individualisé aux réfugiés, en complément du suivi administratif et social proposé par la Croix rouge française et le GIP HIS.

La contribution à l'accompagnement inclura :

- la sensibilisation à l'importance du suivi d'une des formations linguistiques à visée professionnelle proposées dans le cadre de ce projet. Cette action pourra se traduire, notamment, par des contacts réguliers avec les réfugiés sur leur lieu d'hébergement et par un suivi de l'assiduité ;
- l'aide pour l'accès aux droits sociaux ;
- l'aide à la construction d'un projet professionnel.

### III. Calendrier envisagé de l'action

Parution de l'appel à projet sur le site Internet de la DRJSCS le jeudi 20 septembre

Propositions attendues pour le lundi 8 octobre

Du 9 au 23 octobre 2018 : instruction et sélection des dossiers de candidature.

Entre le 23 et 31 octobre 2018 : signature des conventions Etat-porteurs de projet et réunion de lancement avec l'ensemble des acteurs.

De novembre à décembre 2018 : prise de contact avec les réfugiés et convocations aux évaluations linguistiques.

De décembre 2018 avril 2019 : évaluations initiales ; animation des formations linguistiques et accompagnement socioprofessionnel.

Avril/mai 2019 : synthèse des suites de parcours proposées aux réfugiés.

Une attention particulière sera portée, lors de l'instruction, aux projets intégrant **un accompagnement aux apprentissages par des jeunes en service civique**.

Les opérateurs doivent s'engager à faire enregistrer leur activité sur la base de données de cartographie de l'offre de formation linguistique « Réseau Alpha » s'ils ne le sont pas déjà : <http://www.reseau-alpha.org>

### IV. Evaluation de l'action

Tout au long des formations, les porteurs de projet doivent s'assurer de la qualité des formations par un suivi du contenu des ateliers. Ils effectueront un suivi quantitatif des absences et présences aux entretiens socioprofessionnels individualisés et aux formations linguistiques. Ils alerteront l'autorité administrative en cas d'abandon de la formation linguistique par les bénéficiaires inscrits.

Une attestation de fin de session sera remise à chaque bénéficiaire avec la mention du nombre d'heures effectivement suivies, du niveau linguistique atteint ou des compétences acquises, et sera communiquée à l'autorité administrative chargée de l'orientation.

Les projets mentionneront la méthode d'évaluation de l'action et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs proposés.

**Le ou les porteurs s'engagent à assister aux réunions de suivi de l'action, à renseigner les tableaux de reporting, à établir des points d'étape tout au long de l'action et à transmettre un bilan détaillé à l'issue de l'action.**

Une synthèse de l'ensemble des actions réalisées sera effectuée à l'issue de la période de mise en œuvre du projet et communiquée à la DRJSCS au plus tard le 30 juin 2019.

Les services de l'Etat peuvent par ailleurs réaliser des contrôles sur site afin de constater le bon déroulement d'une action en cours et sa conformité à la politique publique.

## **V. Contenu du dossier et dépôt des demandes de subvention**

- ✓ Vous êtes invités à télécharger le dossier Cerfa n°12156\*05 :
  - soit sur le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
  - soit à partir du lien <http://vosdroits.service-public.fr/associations/R1271.xhtml>
- ✓ Compléter un formulaire Cerfa n°12156\*05 pour l'ensemble de l'action, en veillant à signer et tamponner la fiche « 7. Attestations » ;

A joindre au formulaire Cerfa :

- ✓ Le dernier avis de situation SIRET ;
- ✓ Un RIB portant une adresse et un titulaire correspondant aux informations inscrites dans l'avis de situation SIRET ;
- ✓ Le rapport d'activités 2017 ;
- ✓ Les statuts de l'association ;
- ✓ La liste des dirigeants ;
- ✓ La délégation de signature (comportant les signatures du délégant et du délégataire) si le Cerfa n'a pas été signé par le représentant légal ;
- ✓ Les éléments attestant de la qualité de la mise en œuvre du projet et des ressources mobilisées (à l'appréciation de la structure) ;
- ✓ Renseigner le **tableau de collecte des indicateurs ciblés** et la **fiche d'informations qualitatives** de la Direction générale des étrangers en France :



Indicateurs 2018  
ciblés.xlsx

Le dossier doit permettre d'apprécier le bien-fondé de la demande de subvention. En conséquence, il vous est demandé de bien renseigner et compléter les documents demandés.

Si le dossier ne contient pas les éléments désignés ci-dessus, le dossier sera considéré comme irrecevable

### **REMISE DES DOSSIERS :**

Le dossier devra être renseigné, complété, et signé et envoyé par voie électronique :

[drjscs75-insertionintegration@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs75-insertionintegration@drjscs.gouv.fr)

ou par voie postale à :

DRJSCS IDF  
Pôle Social, Jeunesse et Vie Associative  
Développement social et intégration  
6 à 8 rue Eugène Oudiné - CS 81360  
75634 PARIS CEDEX 13

La date limite de **réception** des dossiers le :

**Lundi 8 octobre 2018**